

Secrétariat de la Commission Paritaire Régionale
des Fournisseurs de Matériel Médical LPP Titre I et IV d'Occitanie
31 093 TOULOUSE CEDEX 9

*Téléphone : 05 67 22 24 05 – Télécopie : 05 62 73 80 92
cpl.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

**COMMISSION PARITAIRE
RÉGIONALE**

**DES REVENDEURS DE
MATÉRIEL MÉDICAL**

LPP TITRE I ET IV

D'OCCITANIE

26 Novembre 2020

> ASSISTAIENT À LA REUNION

Section Professionnelle

M. Guy BASTIDE
M. Jean-Roch MEUNIER
M. Pierre COULOT
M. Christian FLEURY
M. Michel SAES

SYNALAM
UNPDM
SNADOM
UPSADI
SYNAPSAD

Section Sociale

Mme Élisabeth LARROQUE
Mme Neila TROTABAS
M. Antoine BOURDON
Dr Marie-Anne CASTAING

Relations Partenariales CPAM 31
Directrice CPAM 09
Directeur CPAM 11
Pharmacien Conseil DRSM 31

> PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Dr Georgine BLANCHET
Mme Isabelle HENRY
Mme Audrey ROCHE
M. Nicolas BALMELLE
M. Arnaud FAYOLLE
Mme Sandra IMHOF

Médecin Conseil DRSM 31
Conseiller Technique CPAM 11
Conseiller Technique SYNALAM
Conseiller Technique SYNALAM
Invité par M. BASTIDE
Secrétariat de la Commission

> ABSENTS OU EXCUSÉS

M. Bernard LAFFARGUE

Administrateur MSA

La séance est ouverte à 14H30.

La séance se déroule en visioconférence.

1. Changement de Présidence

Selon le principe d'alternance, la présidence revient à la section professionnelle.

A l'unanimité, les membres présents nomment Monsieur Guy BASTIDE Président et Madame Neila TROTABAS Vice-Présidente pour l'année 2021.

2. Approbation des relevés de décisions du 21 novembre 2019 et du 17 décembre 2019

Aucune observation n'étant présentée, les relevés de décisions du 21 novembre 2019 et du 17 décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

3. Actualité

o COVID19 : échanges sur l'organisation de la profession pendant la crise sanitaire

Madame TROTABAS invite la section professionnelle à faire part de son retour d'expérience sur la crise sanitaire.

Monsieur BASTIDE indique que durant le premier confinement, la profession a été directement impactée car une grande partie de leur activité s'effectue au domicile des patients. Cette situation leur a demandé une adaptation rapide avec la mise en place de protocoles sanitaires lourds.

Monsieur SAES ajoute que des entreprises se sont mobilisées pour fournir du matériel aux hôpitaux et collectivités locales. Il regrette que les prestataires de services n'aient pas été reconnus malgré leur lien dans la chaîne médicale.

Monsieur MEUNIER précise que les syndicats ont été présents et réactifs face à la diffusion des informations. La profession a contribué à sa mission de santé publique en mettant à disposition l'ensemble de leurs équipes et a participé à un effort d'investissement important, surtout pour l'approvisionnement des concentrateurs d'oxygène, dont tous les fournisseurs étaient en rupture de stock.

Monsieur FLEURY remarque que la profession a répondu présente, pour les établissements privés et publics mais aussi pour les particuliers, ce qui révèle l'importance des prestataires de service dans la chaîne du soin.

Monsieur BASTIDE ajoute que l'année 2020 sera celle de la mise en lumière de la profession, car elle aura démontré son rôle indispensable dans l'accès aux soins.

Monsieur BOURDON indique que la CPAM de l'Aude a surtout été en contact avec les CHU, les médecins et auxiliaires médicaux libéraux ainsi que les laboratoires. La question des dispositifs médicaux respiratoires et le retard du pays sur ce sujet ont été évoqués dans le débat public national. Il ajoute que les professionnels de la

LPP font partie des rares professions qui n'ont pas subi de rupture d'activité, et les statistiques de dépenses relatives à cette période confirment les retours de la section professionnelle.

Monsieur BASTIDE précise que l'activité à domicile a subi une forte diminution due à la crainte du virus de la part des patients mais aussi des professionnels de santé.

Monsieur FAYOLLE ajoute que des patients ont rencontré des difficultés pour l'obtention des accords préalables pour les réparations de fauteuils roulants électriques.

Madame TROTABAS souligne que des mesures d'allègement de procédures ont été mises en place sur beaucoup de domaines afin d'éviter toute rupture de soin et s'étonne de l'absence de celles-ci pour les prestataires de service.

Le Docteur BLANCHET n'a pas relevé de difficultés particulières au niveau du service médical.

4. Statistiques dépenses, démographie et télétransmission

Madame LARROQUE présente et commente le document en séance (*voir annexe*) et ajoute que les sections locales mutualistes et le régime des Indépendants ont été intégrés sur les résultats du premier semestre 2020. De ce fait, une évolution de la population couverte est constatée.

Elle propose un allègement des statistiques présentées en supprimant les données qui sont consolidées et présentent moins d'intérêt : SCOR, taux de télétransmission.

De même pour les statistiques concernant le titre II chapitre IV.

La section professionnelle approuve.

Monsieur BASTIDE remarque que le secteur respiratoire progresse rapidement et souligne que l'intégration des régimes pour 2020 crée une majoration de la dépense globale.

Monsieur FLEURY ajoute qu'il convient d'être vigilant sur l'interprétation de ces progressions, en raison de l'absence des régimes supplémentaires sur l'année 2019.

Madame TROTABAS ajoute que les chiffres du premier semestre 2020 resteront totalement atypique dans l'histoire des dépenses de santé et ces derniers pourront difficilement constituer une base de départ correcte en terme de comparaison pour les années ultérieures.

La section professionnelle salue la qualité et la précision des statistiques fournies par la CPAM de Haute-Garonne.

La statistique SCOR reprendra le nombre global de prestataires adhérents et non plus les adhérents sur la période.

Le taux de télétransmission, fixe depuis de nombreuses années, sera retiré du document.

Le nombre de fournisseurs capilliculteurs et ocularistes seront retirés du document.

Les statistiques relatives aux différents forfaits de perfusion, dont la section professionnelle s'engage à fournir les codes LPP à la CPAM, seront insérées au document.

5. Questions diverses

o Déploiement du dispositif Petra Ameli en Occitanie

Monsieur BALMELLE déclare que ce service permet de déposer les DAP via le site ameli. A sa connaissance, seules les CPAM du Gard, de l'Hérault et du Grand Est l'ont mis à disposition des prestataires et il demande si d'autres CPAM ont prévu de le développer et si à terme, ce service pourra être étendu à d'autres DAP que pour le Grand Appareillage.

Madame TROTABAS répond que le projet général de l'assurance maladie est de dématérialiser au maximum les échanges avec les partenaires et les assurés. Elle indique ne pas avoir encore eu connaissance de ce service et ajoute que si cela simplifie la transmission des échanges, la CPAM de l'Ariège le proposera également. Elle invite la section professionnelle à formuler sa demande par mail afin que la CPAM puisse se renseigner.

La section professionnelle apportera des informations complémentaires afin que la CPAM 31 puisse se rapprocher des CPAM qui utilisent ce dispositif.

o Mise en place d'une certification pour les PSAD

Monsieur BASTIDE porte à la connaissance de la Commission Paritaire Régionale qu'un rapport de l'IGAS paru en début d'année 2020 a été consacré à l'activité des revendeurs de matériel médical.

Ce dernier prévoit d'instaurer, à partir de 2023, une certification et une labellisation pour les entreprises de ce secteur, dans le but de maintenir une continuité de qualité de service entre les traitements administrés en établissement et ceux dispensés à domicile.

La certification engendre l'amélioration de la formation des collaborateurs, une reconnaissance du métier et l'assurance pour la collectivité d'une qualité de service vérifiée.

Monsieur FLEURY précise que le délai de mise en place devrait permettre aux petites structures de s'organiser pour obtenir ces normes de qualité car les grandes entreprises possèdent déjà ces certifications.

o Mise en place d'un observatoire SantéDom

Monsieur FAYOLLE informe de la création d'un outil qui permet de collecter des données fournies par des prestataires adhérents et qui permettra le suivi de l'évolution des dépenses au fil de l'eau pour différents secteurs d'activité des prestataires de services.

o Parution de la Convention Nationale du Grand Appareillage

Cette dernière fait entrer dans la vie conventionnelle les professions des Orthopédistes et Orthésistes.

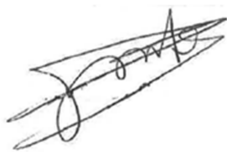
Monsieur BASTIDE rappelle que ce secteur d'activité est récent et qu'il doit trouver sa place au sein de l'équipe des professions de santé. Il ajoute que leur métier évolue, se médicalise (*oxygène, perfusion, etc...*), et développe la prise en charge ambulatoire.

Il exprime la satisfaction de la section professionnelle vis à vis des échanges avec les services de l'assurance maladie et de la liberté de parole lors des Commissions Paritaires Régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H10.

La date et l'heure de la prochaine Commission Paritaire Régionale seront convenues ultérieurement.

LE PRESIDENT



Guy BASTIDE

LA VICE-PRESIDENTE



Neila TROTABAS

ANNEXES

Liste des annexes :

- o Diaporama de présentation
- o Document de suivi de l'évolution des dépenses